

Maison des Jeunes de Léognan

12 / 17 ans

*Lieu de loisirs, d'animation et de citoyenneté
à destination des jeunes de la commune de Léognan.*

Le projet éducatif et pédagogique :

Apprendre à devenir un citoyen à part entière.
Développer un espace identifié par les jeunes.
Un lieu d'échange, d'écoute et de construction de projets.
Un espace de loisirs et d'animation.
Renforcer la parole "jeunes/adultes"
Encourager les débats et les initiatives.
Associer les jeunes à des projets transversaux avec le CMJ
ou autres instances.

De nombreuses sorties peuvent être organisées sur la
commune ou à l'extérieur de Léognan. Les transports sont
réalisés par la commune.

Des animateurs professionnels et diplômés encadrent
les jeunes de la MDJ.

Sorties et animations possibles durant toute l'année :

Tournois sportifs, plage, musées, cinéma, bowling, laser-game,
escape-game, Girondins, UBB, piscine, canoë, surf, nature, Terra
Aventura, échanges structures jeunes...

OUVERTURE DE 14 H 00 à 17 H 00

Lundi 14 février

Accueil MDJ / Jeux

Mardi 15 février

Accueil MDJ / Parcours TERRA AVENTURA

Mercredi 16 février

Atelier jeux vidéos à l'ECGB

Jeudi 17 février

Sortie cinéma Jean Eustache Pessac

« KING »

(départ à 13 h 00)

Vendredi 18 février

Accueil MDJ / Jeux

Lundi 21 février

Accueil MDJ / Jeux

Mardi 22 février

Sortie océan Cap Ferret
(départ à 13 h 00)

Mercredi 23 février

Accueil MDJ / Jeux

Jeudi 24 février

Visite du bassin des lumières à Bordeaux
(Départ à 13h00)

Vendredi 25 février

Atelier jeux vidéos à l'ECGB

REGLEMENT

1- La Maison Des Jeunes est ouverte par un animateur et fermée par celui-ci, un adulte sera toujours présent durant l'ouverture de la structure.

2- Chaque jeune de la commune, âgé de 12 à 17 ans peut fréquenter le site et participer aux activités.

4- Le local est propriété communale. Il ne doit pas être détérioré sous peine de sanction.

5- Si le comportement du jeune devait gêner le bon déroulement de l'accueil, la Direction serait amené à prendre les dispositions suivantes :

– Rencontre avec les parents / Avertissement écrit (qui devra être retourné dûment signé par les parents) – Exclusion temporaire et / ou définitive, en cas de manquement grave aux règles de vie en collectivité ou de récidive sur les points mentionnés ci-dessus.

6- Après chaque utilisation de la structure, il sera demandé aux jeunes de ranger le matériel mais aussi de nettoyer.

Adhésion annuelle 10 €

Sorties payantes 50 % de prise en charge par les familles (exemple : une sortie bowling à 10 € la Mairie prend en charge 5 € et la famille 5 €)

Maison des jeunes

Maison des associations
Place Joane 33850 Léognan

Jeunesse.citoyenneté@mairie-leognan.fr

Responsables MDJ :

Pascal Dubernet (Directeur du pôle Citoyenneté-
Jeunesse –Développement Durable)

Julie JANIN (Animatrice responsable de la MDJ)

06 52 52 46 80

Dossier d'inscription obligatoire

